

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Droit des assurances sociales (4DR1007)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Bachelor en droit	Cours: 2 ph	oral: 15 min	3

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Automne

Equipe enseignante:

DUPONT Anne-Sylvie, chargée d'enseignement

Objectifs:

Au terme de l'enseignement, les étudiants doivent avoir acquis une connaissance générale des assurances sociales et de la législation à laquelle elles sont soumises. Ils doivent notamment maîtriser les grands principes qui régissent chaque branche d'assurance sociale et connaître les règles essentielles de coordination entre les prestations versées par les différentes assurances, ainsi que les principes généraux du contentieux.

Contenu:

Après une présentation de l'histoire et du développement du droit suisse de la sécurité sociale, le cours permettra de présenter plus particulièrement les notions générales contenues dans la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA), avant d'aborder les lois qui régissent les différentes branches des assurances sociales : assurance-maladie (LAMal), assurance-accidents (LAA), assurance-vieillesse et survivants (LAVS), assurance-invalidité (LAI), prévoyance professionnelle (LPP), assurance-chômage (LACI) et protection de la maternité. L'exposé théorique sera illustré par l'examen de cas pratiques. Dans la mesure nécessaire, les projets législatifs ainsi que les révisions en cours seront présentés et discutés en cours.

Forme de l'évaluation:

Examen oral de 15 minutes.

Documentation:

Les documents de cours sont mis régulièrement à disposition des étudiants (portail de cours Claroline). Ils comprennent, notamment, un document de l'OFAS (tableaux synoptiques) et les présentations PowerPoint de la matière traitée durant les cours. Des précisions seront données à ce sujet lors du premier cours.